

Montréal, le 2 janvier 2009

Monsieur Yvon Maranda, Chef du Service de la gestion intégrée de l'eau  
Direction des politiques de l'eau  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 8e étage, boîte 42  
Québec (Québec) G1R 5V7

Par la présente, la Coalition *Eau Secours!* tient à vous souligner qu'elle appuie le principe de projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements d'eau en autant que le projet de loi soit bonifié pour inclure l'agriculture et la pisciculture, les deux plus grands consommateurs d'eau. La Coalition est toutefois déçue de la lente progression de la Politique nationale de l'eau, ayant à peine fait un pas en avant !

Par ailleurs, la Coalition *Eau Secours!* est étonnée que l'agriculture et la pisciculture, qui exercent une énorme pression sur la ressource eau, soient exclus du projet de règlement et demande à ce que ces industries rendent compte de leurs prélèvements d'eau directement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs plutôt qu'au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, par souci de clarté et de transparence.

Dans le projet de règlement, la Coalition *Eau Secours!* croit qu'il serait nécessaire de mieux définir certains points :

Chapitre 1, Article 1, premier paragraphe : Il serait important d'ajouter que les répercussions des prélèvements sur les ressources en eau peuvent non seulement affecter les écosystèmes aquatiques mais aussi les écosystèmes terrestres. En effet, l'abaissement de la nappe phréatique a causé en beaucoup d'endroits l'assèchement des habitats terrestres et de reproduction.

Chapitre 1, Article 1, 2° : Nous proposons de remplacer le mot « besoins », trop imprécis à notre avis dans : ...

*de la responsabilité de chacun de la préserver en qualité et en quantité suffisantes afin d'assurer la pérennité de l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante pour tous les citoyens et citoyennes du Québec.*

La Coalition demande un moratoire sur l'émission de nouveaux permis de pompage pour embouteillage, jugeant que l'état des connaissances sur le taux de recharge des eaux souterraines est incomplet et qu'il serait risqué, voire irresponsable de permettre que la ressource eau continue d'être prélevée sans posséder un portrait complet de cette dernière. Pour cette raison, la Coalition *Eau Secours!* demande qu'un diagnostic complet soit effectué au niveau du taux de recharge ainsi que de la qualité de l'eau des nappes d'eau souterraines et que l'évaluation des volumes d'eau prélevés soit effectué par la méthode d'évaluation par équipement de mesure et non par la méthode d'évaluation par estimation. Finalement, *Eau Secours!* juge inacceptable que le pompage de l'eau s'effectue tout à fait gratuitement.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez recevoir, Monsieur Maranda, nos salutations les meilleures.

Martine Ouellet

Présidente

Coalition *Eau Secours!*